

**MAIRIE de SAINT- CYR-LA-ROCHE**

3 Route de Juillac 19 130

05-55-25-02-30

Saint-cyr-la-roche@mairie19.fr

ARRÊTÉ
2022 – 16**portant à autorisation de circulation alternée + route barrée avec déviation****Le Maire de la commune de Saint-Cyr-la-Roche,**

Vu les articles L 2212.2, L 2213.1 et L 2213.2 du Code des Collectivités territoriales ;
Considérant qu'à l'occasion du chantier PAC DEPART ST ROBERT des travaux effectués
pour le compte d'ENEDIS du **01 septembre 2022 au 10 octobre 2022** sur la
commune de Saint Cyr La Roche aux lieux suivants :

Les Martres, l'Echalencie, Route des Crêtes, Roumegieras,

une demande de prolongation de permission de voirie a été déposée le 24/06/2022.

La voirie sera partiellement encombrée par les véhicules du chantier.
L'entreprise MCR ASSIMON TP mettra en place une circulation alternée ou une
déviation sur ces voies.

ARRETE

Article 1 : Les voies desservant Les Martres, l'Echalencie, Route des Crêtes,
Roumegieras seront partiellement encombrées par les véhicules de chantier du
01/09/2022 au 10/10/2022. Ces voies seront en circulation alternée ou barrées avec
déviation.

Article 2 : Des panneaux signalant les travaux seront mis en place par l'entreprise
chargée des travaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de
la Brigade de Gendarmerie d'Objat.

Fait à Saint-Cyr-La-roche
Le 27 juin 2022
Le Maire
Nelly DUFFAUT

